

# Régime de retraite de Postes Canada **Rapport aux participants 2012**

Rémunération totale

**Régime de retraite** | Avantages sociaux | Rémunération et primes | Santé et mieux-être

# Table des matières

Messages du président du Conseil d'administration et du président-directeur général .....	1
Les régimes de retraite au Canada : une réalité changeante .....	2
Qu'est-ce que cela signifie pour Postes Canada? .....	3
Un aperçu de nos participants .....	4
Nous sommes ici pour aider les participants .....	5
Gouvernance du Régime.....	6
Points saillants en matière de résultats financiers et de placements.....	7
Nos placements en 2012.....	8
Résumé des états financiers .....	14
Rétrospective financière sur cinq ans .....	15
Résumé des évaluations actuarielles de la capitalisation .....	16
Glossaire .....	20

## Bienvenue à votre nouveau Rapport aux participants

Bon nombre de participants nous ont dit que le Rapport annuel du régime de retraite est trop long et complexe. Dans un sondage mené sur Intraposte en 2012, la plupart des répondants ont précisé ne pas lire le rapport en entier. Certains ont même admis ne pas le lire du tout.

Nous avons écouté vos commentaires et nous avons apporté des changements. L'équipe de la pension est fière de vous présenter le nouveau Rapport aux participants. Bien que ce rapport soit beaucoup plus court que le Rapport annuel de l'année dernière et plus facile à lire, il contient tout de même des renseignements sur la situation financière du Régime, sur le nombre de participants, sur le rendement des placements et sur les services offerts aux participants. De plus, nous avons réduit nos coûts d'impression et notre incidence sur l'environnement.

Quant aux états financiers audités du Régime qui se trouvaient auparavant dans le Rapport annuel, ces documents sont maintenant disponibles en ligne à l'adresse [www.retraitescp.com](http://www.retraitescp.com). Les participants peuvent communiquer avec le Centre du régime de retraite, en composant le 1 877 480-9220, pour qu'une copie papier de ces états financiers leur soit envoyée par la poste.

### Votre opinion compte

Veuillez prendre quelques minutes pour remplir la carte de sondage qui accompagne le rapport. Nous voulons connaître votre opinion. Veuillez nous retourner votre carte remplie ou répondre au sondage en ligne à l'adresse [www.retraitescp.com](http://www.retraitescp.com) avant **le 31 juillet**.

### Caractère confidentiel des documents relatifs à la retraite

Postes Canada est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du gouvernement fédéral et respecte la *Politique sur la protection des renseignements personnels des employés* de Postes Canada. Les renseignements personnels, y compris les renseignements sur la retraite, sont traités d'une façon sécuritaire et confidentielle.

**Remarques :** Pour les besoins du présent rapport, « Régime » renvoie uniquement au volet à prestations déterminées du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes, à moins que le volet à cotisations déterminées ne soit précisé. La Société canadienne des postes verse des prestations de retraite à ses participants par l'entremise du Régime, qui est soumis à la législation fédérale de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP).

Le présent rapport reflète la situation financière et les résultats opérationnels du Régime selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les renseignements financiers sont des données non auditées extraites des états financiers. Les états financiers audités, y compris les notes afférentes, sont disponibles sur le site Web [www.retraitescp.com](http://www.retraitescp.com) ou sur demande.

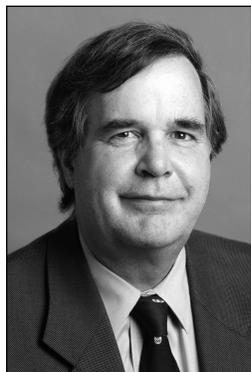
Les termes en *italiques*, à l'exception des noms des lois, des règlements, des documents juridiques et autres et des politiques, sont définis dans le glossaire.

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

# Messages du président du Conseil d'administration et du président-directeur général

## Marc A. Courtois

Président du Conseil d'administration



Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes représente une obligation financière importante pour Postes Canada, et le Conseil d'administration de Postes Canada a comme responsabilité fiduciaire de gérer le Régime dans le meilleur intérêt des participants.

Postes Canada doit relever des défis importants relativement à la communication numérique et à la chute des volumes de courrier. Le Régime représente un défi supplémentaire.

En lisant le présent rapport, vous remarquerez que les défis auxquels la Société est confrontée sont présentés d'une façon franche et ouverte. Bien que notre Régime ait enregistré un meilleur rendement en 2012 par rapport à celui de 2011 et qu'il bénéficie d'une structure rigoureuse de gouvernance, il continue d'afficher un déficit sur le plan de la continuité et un déficit important sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé. Les taux d'actualisation demeurent faibles, ce qui fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile de capitaliser les prestations de retraite.

Par conséquent, tout comme les autres régimes de retraite au Canada, notre Régime doit évoluer pour que Postes Canada puisse respecter son engagement envers les participants du Régime.

Au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier le président du Comité des pensions, A. Michel Lavigne, son prédécesseur, Denyse Chicoyne, ainsi que les membres de l'équipe de la pension, le Comité des pensions de Postes Canada et le Conseil consultatif des pensions, pour tous les efforts qu'ils déploient au nom des participants au Régime.

## Deepak Chopra

Président-directeur général



Les régimes de retraite à prestations déterminées partout au Canada font face à des défis sans pareil. Les Canadiens vivent plus longtemps et prennent leur retraite à un âge plus jeune; les taux d'intérêt sont bas, et nous ne nous attendons pas à ce qu'ils remontent la pente dans un proche avenir. Cela crée un écart considérable (déficit de solvabilité) dans la capacité des régimes à respecter leurs obligations envers leurs participants. L'ampleur de cette évolution démographique et

économique ne peut plus être gérée uniquement par le rendement des placements. Même avec une situation financière saine du répondeur, si des changements importants ne sont pas apportés au Régime de retraite, la Société ne pourra tout simplement pas subvenir aux besoins du Régime en matière de capitalisation.

Notre entreprise continue à faire face à de sérieux défis. Le déclin marqué des volumes du service Poste-lettres s'est accéléré comme jamais auparavant, ce qui représente une menace grave pour la viabilité à long terme de Postes Canada. Ce déclin confirme la nécessité pour Postes Canada de continuer à transformer son entreprise pour se préparer à un avenir où il faudra traiter moins de lettres et plus de colis.

Toutefois, l'année a été encourageante pour certaines raisons importantes : le rendement du service a atteint des sommets record dans tous les secteurs, notre entreprise est devenue plus productive et efficace, et nous avons confirmé que nos stratégies de croissance pour le secteur Colis et le réseau numérique sont solides.

Nous avons aussi continué à apporter des changements en 2012 pour améliorer la viabilité du Régime. Ces initiatives sont reflétées dans la nouvelle convention collective que nous avons conclue avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et dans les changements apportés à l'entente de partage des coûts actuelle. Il n'existe aucune méthode simple ou unique pour obtenir un Régime plus viable; il est donc raisonnable de s'attendre à ce que d'autres changements soient apportés à l'avenir. Les participants au Régime doivent être informés. Voilà pourquoi le présent rapport illustre la dure réalité avec laquelle le Régime doit composer.

Je tiens à remercier Douglas Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements, Brad Smith, chef intérimaire des ressources humaines, ainsi que les membres de l'équipe de la pension, pour les efforts qu'ils déploient au nom des participants.

# Les régimes de retraite au Canada : une réalité changeante

Au cours des dernières décennies, des changements importants ont touché la retraite. Par exemple, les Canadiens vivent plus longtemps et prennent leur retraite à un âge plus jeune. Dans les années 1960, l'employé moyen prenait sa retraite à l'âge de 65 ans. Il pouvait s'attendre à vivre encore 15 ans. De nos jours, l'employé moyen prend sa retraite à l'âge de 62 ans (58 ans à Postes Canada). Cet employé peut s'attendre à vivre 23 autres années après son départ à la retraite (27 années pour les employés retraités de Postes Canada).

Les régimes de retraite à prestations déterminées (PD) versent des prestations selon une formule de calcul prédéterminée, et ce, jusqu'à leur décès. Puisque les gens vivent plus longtemps, le nombre d'années, en moyenne, au cours desquelles les régimes de retraite à prestations déterminées versent des prestations est supérieur de **50 %** au nombre d'années enregistré au cours des années 1960.

Bien des choses ont changé depuis la création de la plupart des régimes de retraite au Canada. Les régimes de retraite doivent s'adapter à ces changements afin de demeurer pertinents, viables et abordables.

## Évolution des régimes de retraite

La mise en place de régimes de retraite au Canada remonte au XIX<sup>e</sup> siècle. Les premiers régimes ne comptaient aucune cotisation de l'employeur et aucune garantie que des prestations seraient versées aux employés qui prennent leur retraite. Après la Seconde Guerre mondiale, l'économie était en plein essor et de nouveaux emplois ont été créés. Les employeurs offraient des régimes de retraite à PD en vue de recruter et retenir les employés.

Bon nombre des régimes de retraite à PD avaient fixé, à ce moment, un âge moyen de départ à la retraite de 65 ans, y compris le Régime de pension de la fonction publique du gouvernement fédéral.

Au cours des années 1970, les personnes de la génération du baby-boom ont intégré le marché du travail. Les employeurs ont libéré des postes à l'arrivée de cette nouvelle vague d'employés en offrant des mesures incitatives aux employés plus âgés afin que ces derniers partent à la retraite plus tôt que prévu.

Au cours des années 1980, il y a eu des périodes durant lesquelles le taux d'*inflation* était élevé au Canada. Une telle *inflation* se traduisait par un coût de la vie plus élevé, ce qui occasionnait des problèmes pour les personnes à la retraite qui recevaient un revenu fixe. Les régimes de retraite ont alors été rajustés en fonction de l'*inflation*, habituellement grâce à des augmentations ponctuelles des prestations.

Ensuite, il y a eu une période au cours de laquelle les marchés des investissements ont permis aux régimes de retraite à PD de réaliser un rendement élevé chaque année. Certains régimes de retraite à PD ont même réalisé de généreux excédents : ils comptaient plus de fonds que ce dont ils avaient besoin pour verser les prestations. Certains régimes ont ainsi eu recours à ces excédents pour ajouter une protection permanente contre l'*inflation* à leur régime.

## Pourquoi des changements doivent maintenant être apportés aux régimes de retraite à PD

La situation actuelle diffère considérablement de celle des dernières décennies. Les taux de natalité sont plus faibles et le marché de l'emploi n'est pas aussi tendu. Les gens restent en bonne santé et demeurent productifs plus longtemps. Les mesures d'encouragement à la retraite anticipée ne sont pas requises comme elles l'étaient dans les années 1970.

Les régimes de retraite à PD existent toujours, principalement dans le secteur public. Dans le secteur privé, marché où Postes Canada doit faire concurrence pour de futures occasions d'affaires, le nombre de régimes de retraite à PD a chuté de plus de 30 % au cours de la dernière décennie. Ces régimes de retraite étouffent sous les pressions financières exercées par des facteurs indépendants de leur volonté.



Les marchés des investissements sont imprévisibles.



Les taux d'intérêt à long terme continuellement faibles ont fait en sorte qu'il est plus difficile de capitaliser les régimes de retraite à PD.



Les gens vivent plus longtemps, et les prestations de retraite sont versées sur de plus longues périodes qu'auparavant.

La plupart des régimes de retraite à PD sont en situation de déficit. Cela signifie que la valeur de leurs *obligations au titre de prestations de retraite* (ce que les régimes doivent payer) est supérieure à la valeur de leur *actif*. Ces importants déficits constituent un énorme défi financier pour les employeurs, ainsi qu'une source de préoccupation pour les employés et les gouvernements. Il faut apporter des changements à la structure des régimes de retraite à PD.

Les répondants des régimes de retraite (comme Postes Canada), les experts en régimes de retraite et les groupes d'employés sont tous à la recherche de solutions pour surmonter les défis liés aux régimes de retraite. De nombreux organismes et sociétés ont apporté des modifications, notamment Ford, le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et la province du Nouveau-Brunswick. Le Régime de pensions du Canada (RPC) a apporté des changements en augmentant le montant de la pénalité que doivent payer les personnes désirant obtenir des versements anticipés de prestations du RPC. Le Régime de pension de la fonction publique du gouvernement fédéral et le Programme de la sécurité de la vieillesse, quant à eux, ont repoussé l'âge d'admissibilité à la retraite.

**Les régimes de retraite ont évolué au fil du temps en fonction des conditions et des besoins changeants. Ces régimes de retraite doivent être viables, pertinents et abordables, tant pour les employés que pour les employeurs. Afin d'atteindre ces objectifs communs, les régimes de retraite devront encore s'adapter, aujourd'hui et à l'avenir.**

# Qu'est-ce que cela signifie pour Postes Canada?

« Les régimes de retraite à prestations déterminées partout au Canada font face à des défis sans pareil. L'ampleur de (l')évolution démographique et économique ne peut plus être gérée uniquement par le rendement des placements. Même avec une situation financière saine du répondant, si des changements importants ne sont pas apportés au Régime de retraite, la Société ne pourra tout simplement pas subvenir aux besoins du Régime en matière de capitalisation. »

Deepak Chopra, président-directeur général

Postes Canada évolue dans le but de s'adapter à la nouvelle réalité commerciale et de demeurer pertinente pour les Canadiens. Le Régime de retraite de Postes Canada doit également évoluer et s'adapter au nouvel environnement.

Le statu quo n'est pas envisageable. Des changements à la structure du Régime doivent être apportés pour que le Régime demeure viable et abordable pour ses participants et pour la Société.

Des solutions font l'objet d'une analyse. Postes Canada s'engage à tenir tous les employés informés à mesure que des changements sont apportés.

## Points saillants sur le Régime de retraite de Postes Canada

### Les défis structurels

Les gens vivent plus longtemps.

L'écart entre le nombre de participants à la retraite et le nombre de participants actifs s'amplifie chaque année. Voilà un signe que le Régime devient plus mature.

Les taux d'intérêt à long terme sont continuellement faibles.

Il y a des écarts entre le rendement des placements et le rendement requis pour maintenir la rentabilité du Régime.

Conformément à la loi, Postes Canada dispose de cinq ans pour combler tout déficit de solvabilité.

### Les efforts

Postes Canada a versé trois milliards de dollars en cotisations régulières au Régime depuis 2000. Au-delà de ce montant, des paiements spéciaux s'élevant à 1,5 milliard de dollars ont été versés pour combler le déficit. Cela représente **50 %** de contributions de plus de la part de Postes Canada.

Nous prenons des mesures dans le but de retrouver la viabilité :

- Partage égal à 50/50 des coûts entre l'employé et l'employeur
- Report de l'âge ouvrant droit à pension pour les nouveaux employés représentés par le STTP
- Placements en biens immobiliers, en *infrastructure* et en sociétés à capital fermé pour aider à atteindre l'objectif lié au rendement des placements

...mais d'autres mesures sont nécessaires pour surmonter les défis liés au Régime.

Le Conseil d'administration, les cadres supérieurs et les membres de l'équipe de la pension s'engagent à gérer et à administrer le Régime d'une façon prudente et efficace.

### L'écart

**Problème immédiat** : Le Régime ne peut pas capitaliser son déficit sur le plan de la solvabilité. Celui-ci est disproportionné par rapport à la taille de Postes Canada.

Le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé continue à croître, passant de 4,7 milliards de dollars en 2011 à **5,9 milliards de dollars** en 2012.

Puisque Postes Canada dispose de cinq ans pour combler tout déficit sur le plan de la solvabilité, la Société devrait effectuer des paiements spéciaux d'un montant **de plus de un milliard de dollars par année** si elle ne bénéficie pas de *mesures d'allègement de solvabilité*.

Le montant maximal admis par les *mesures d'allègement de solvabilité* s'élève à 15 % de l'*actif* du Régime.

**Postes Canada envisage d'atteindre ce plafond au début de 2014.** À ce moment, Postes Canada devra commencer à injecter d'importantes sommes dans le Régime chaque année à titre de paiements spéciaux.

**Postes Canada ne peut pas se permettre d'effectuer des paiements spéciaux si élevés.**

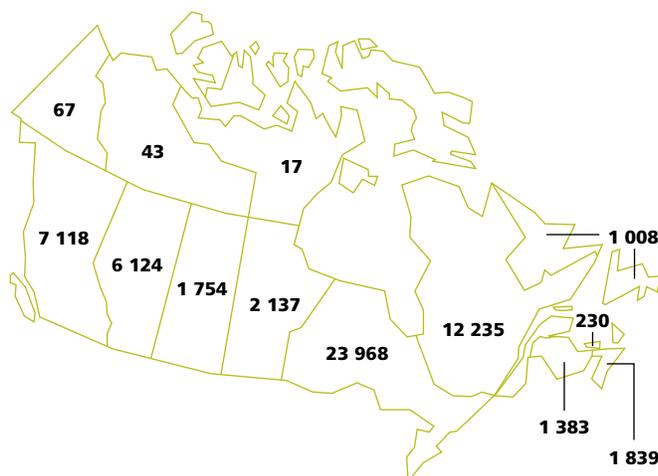
## Un aperçu de nos participants

Le nombre de participants au Régime augmente constamment, ce qui en fait l'un des plus importants régimes de retraite offerts par un employeur unique au Canada. Le Régime compte un total de 86 352 participants, composés de participants actifs, de retraités, de titulaires d'une pension différée, de survivants et de bénéficiaires. Les renseignements ci-dessous portent sur 85 935 participants au volet à prestations déterminées (PD) et 417 participants au volet à cotisations déterminées (CD) ajouté en 2010.

	2008	2009	2010	2011	2012
Participants actifs	63 239	61 755	59 942	59 228	57 923
% de participants actifs	79,8 %	76,6 %	73,0 %	69,8 %	67,1 %
Retraités	14 753	17 269	20 330	23 635	26 236
% de retraités	18,6 %	21,4 %	24,8 %	27,8 %	30,4 %
Titulaires d'une pension différée, survivants et bénéficiaires	1 249	1 622	1 827	2 019	2 193
% de titulaires d'une pension différée, de survivants et de bénéficiaires	1,6 %	2,0 %	2,2 %	2,4 %	2,5 %
<b>Total</b>	<b>79 241</b>	<b>80 646</b>	<b>82 099</b>	<b>84 882</b>	<b>86 352</b>
	<b>100 %</b>				

### Nombre de participants actifs par province et par territoire

Au 31 décembre 2012, les 57 923 participants actifs sont répartis dans toutes les régions du Canada.



### Répartition des participants par âge au 31 décembre 2012

Le Régime compte 28 390 participants actifs âgés de plus de 50 ans.

La moyenne d'âge des participants actifs au volet à PD est de 48,5 ans (48,2 ans en 2011).

La moyenne d'âge des participants actifs au volet à CD est de 38 ans (36,9 ans en 2011).

La moyenne d'âge des retraités est de 63,2 ans (62,7 ans en 2011).

Âge	< 30	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	>79
Participants actifs	1 840	9 951	17 742	22 821	5 458	111	0
Retraités	0	18	181	7 245	15 732	2 990	70

# Nous sommes ici pour aider les participants

Le personnel du **Centre du régime de retraite** est chargé de fournir et de gérer les services destinés aux participants au Régime, notamment le traitement des rachats de service accompagné d'option, les estimations des prestations de retraite, les départs à la retraite/cessations d'emploi/décès, les remplacements de numéro d'identification personnel (NIP) pour accéder au calculateur des prestations de retraite sur le site Web, les mises à jour des bénéficiaires d'assurance-vie des retraités, les versements des prestations aux nouveaux retraités ainsi que l'obtention des cotisations des employés en cas de congé autorisé.

Le Régime est entré en vigueur en 2000 et comptait environ 55 000 participants. À la fin de 2012, il compte plus de 86 000 participants. Le nombre de retraités a augmenté de 2 601 participants en 2012, de sorte que ce groupe représente actuellement 30,4 % de l'ensemble des participants.

## Résultats de l'année

2012	2011	
52 687	48 561	Appels téléphoniques reçus
4 274	5 925	Appels téléphoniques à RBC
8 917	9 109	Appels téléphoniques sortants
39 500	38 631	Transactions liées aux services
100 156	86 439	Visites sur le site Web <a href="http://www.retraitescp.com">www.retraitescp.com</a>
188 208	190 812	Estimations des prestations de retraite à l'aide du calculateur sur le site Web
71	73	Ateliers de préretraite tenus
2 286	1 987*	Participants aux ateliers (participants au Régime et conjoints/conjoints de fait)
386	329	Consultations individuelles
4,4/5,0	4,4/5,0	Cote de satisfaction des participants
4,3/5,0	4,3/5,0	Objectif

\*Les résultats de 2011 ont été rajustés pour refléter le nombre de participants au lieu du nombre d'inscriptions.

Le site Web [www.retraitescp.com](http://www.retraitescp.com) fournit une foule de renseignements sur le Régime, y compris des copies de nos publications et des outils libre-service pour aider les participants à se préparer à la retraite. Par exemple, les participants peuvent utiliser l'outil « Calculer ma pension » pour obtenir une estimation personnalisée de leurs prestations de retraite en fonction de leur date de départ à la retraite prévue. En 2012, le site Web a dépassé pour la première fois 100 000 visites pendant l'année.

**Nous nous engageons à respecter des normes de service efficace et de qualité supérieure.** Le Service des pensions participe à un sondage mené par CEM Benchmarking Inc. CEM compare les pratiques administratives de régimes de retraite à prestations déterminées semblables des secteurs public et privé, puis fournit des renseignements indépendants et objectifs. Nous nous fondons sur ces résultats pour savoir comment le Régime se compare aux autres en ce qui a trait aux frais d'administration, aux niveaux de service et aux meilleures pratiques de l'industrie.

Voici quelques-uns des résultats du dernier sondage\*\*:

	Notre Régime	Le groupe de pairs
Frais d'administration moyens par participant (participants actifs, retraités et survivants)	133 \$	180 \$
Coûts d'investissement (% de l'actif)	0,248 %	0,329 %
Cote de service	79	74

\*\*Sondage de CEM Benchmarking mené en 2011

### Les ateliers de préretraite

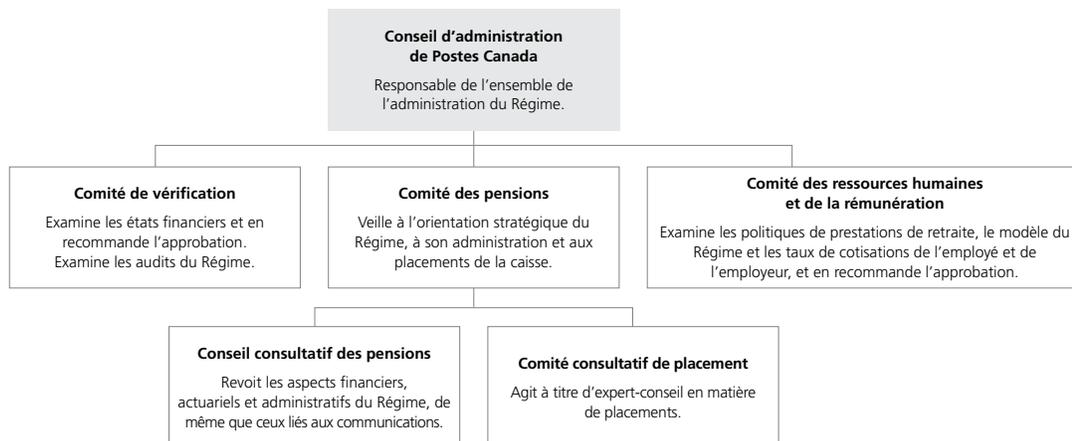
sont offerts, par invitation seulement, aux participants au Régime qui sont à cinq ans de l'obtention d'une pension non réduite. Les participants peuvent en apprendre davantage au sujet de la planification de la retraite et de leur Régime. Ces ateliers portent sur le Régime de retraite de Postes Canada, les avantages sociaux à la retraite, les programmes de retraite parrainés par le gouvernement, la planification financière, la planification testamentaire et successorale, la santé et le mieux-être. Des consultations individuelles sont offertes dans le cadre de l'atelier. Les commentaires sur les ateliers et les consultations individuelles ont été constamment positifs.

« Le Service des pensions s'est engagé à promouvoir l'amélioration continue afin de fournir aux participants au Régime un service de qualité supérieure à un coût avantageux. »

Brad Smith  
Chef intérimaire des  
ressources humaines

# Gouvernance du Régime

Le Conseil d'administration de Postes Canada (le Conseil) s'assure que le Régime est géré de façon responsable et dans l'intérêt de tous les participants au Régime et de la Société. Le tableau ci-dessous présente la structure de gouvernance des volets à prestations déterminées et à cotisations déterminées du Régime, ainsi que les rôles des membres du Conseil et de ses comités. Il décrit les responsabilités fiduciaires à l'égard du Régime qui visent à ce que des placements prudents soient effectués pour assurer le respect de la promesse relative aux prestations de retraite.



La responsabilité de la direction à fournir aux participants du Régime les services administratifs relatifs à la pension est déléguée au Service des pensions, tandis que les activités quotidiennes liées aux placements de la caisse sont exécutées par la Division des placements de la caisse de retraite.

En 2012, les responsabilités fiduciaires en matière de communications ont été exécutées sous forme de communications adressées aux participants, y compris le *Rapport annuel 2011 du Régime de retraite de Postes Canada*, les relevés personnels de prestations de retraite, les communiqués ainsi que les bulletins *Parlons régime de retraite* et *Encontact*. Toutes ces publications, sauf les relevés personnels, se trouvent à l'adresse [www.retraite scp.com](http://www.retraite scp.com). Le présent Rapport aux participants 2012 remplace le Rapport annuel du Régime de retraite. Les états financiers audités du Régime sont disponibles sur le site Web [www.retraite scp.com](http://www.retraite scp.com) et des copies peuvent être fournies sur demande.

## Liste des membres du Conseil d'administration et des comités au 31 décembre 2012

### Membres du Conseil d'administration et de ses comités

Marc A. Courtois (président) ★ ▲ ●  
 Deepak Chopra  
 Thomas Cryer F.C.A. ★ ▲  
 A. Michel Lavigne F.C.A. ★ ▲  
 Siân M. Matthews ●  
 L'honorable Stewart McInnes c.r. ●  
 Andrew B. Paterson ▲ ●  
 Iris Petten ●  
 Alain Sans Cartier ★ ▲  
 William H. Sheffield ★ ●  
 Donald Woodley ●

★ Membre du Comité des pensions  
 ▲ Membre du Comité de vérification  
 ● Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération

### Membres du Comité consultatif de placement

J. Lorne Braithwaite B.Com, MBA (président)  
 Isla Carmichael Ph. D., M.Éd., M.A.  
 Phillip H. Doherty B.Com, MBA, CA  
 Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A.  
 Richard L. Knowles B.A. (spéc.), A.F.A.  
 A. Michel Lavigne F.C.A.  
 Hugh Mackenzie M.A.

### Membres du Conseil consultatif des pensions

#### Représentants de Postes Canada

Douglas D. Greaves B.A. (spéc.), A.F.A. (président)  
 Steven Galezowski MBA, CA, ICEEE, A.F.A.  
 Sylvane Lacroix Fournier CA  
 Tim McGurrin  
 Brad Smith

#### Membres élus

Mary Bishop représentante des participants retraités  
 Micki McCune représentante des participants actifs  
 John Polak représentant des employés cadres et exempts qui participent au Régime  
 Bill Price représentant des participants retraités

#### Représentants du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP)

Gayle Bossenberry  
 Madeleine Cléroux  
 George Kuehnbaum  
 Donald Lafleur

#### Représentant de l'Association des officiers des postes du Canada (AOPC)

Terry Cotton

#### Représentant de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA)

Daniel Maheux

#### Représentant de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) / Syndicat des employés des postes et communications (SEPC)

Daryl Bean

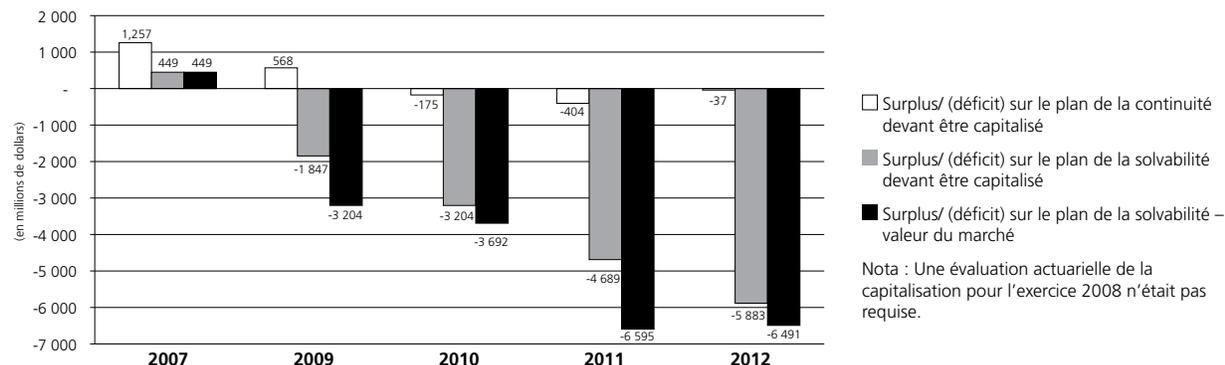
#### Représentant de l'AFPC / SEPC, de l'AOPC et de l'ACMPA

Mike Moeller

# Points saillants en matière de résultats financiers et de placements

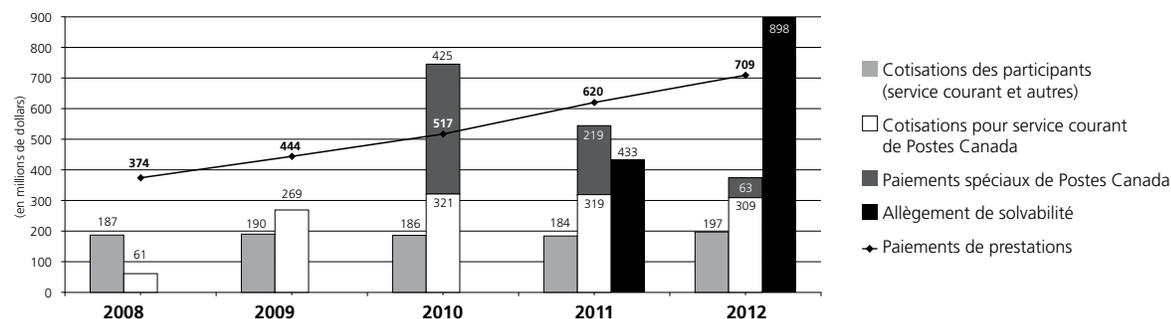
## Situation financière du Régime

En 2012, le déficit sur le plan de la continuité devant être capitalisé a baissé à un montant estimatif de 37 millions de dollars. Cette amélioration est attribuable aux changements liés aux *hypothèses actuarielles* et aux bons rendements. Le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé a augmenté à un montant estimatif de 5,9 milliards de dollars en raison de la baisse des *taux d'actualisation* et des méthodes d'étalement. Se reporter à la section « Résumé des évaluations actuarielles de la capitalisation » pour plus de détails.



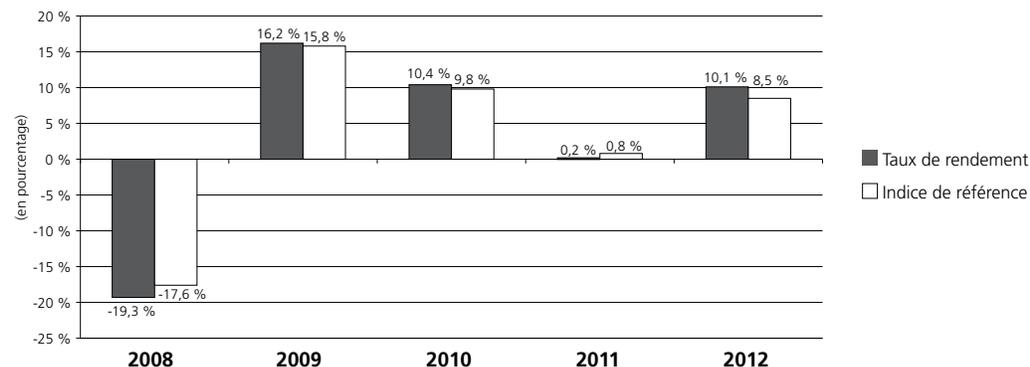
## Cotisations et paiements de prestations

Le tableau ci-dessous présente les cotisations versées par Postes Canada et les participants au Régime, ainsi que le montant de l'allègement de solvabilité auquel Postes Canada a eu recours. Les *mesures d'allègement de solvabilité* ont été établies en 2011 par le gouvernement fédéral. Le tableau illustre aussi les prestations totales versées aux participants. Les versements de prestations de retraite continuent de s'accroître à mesure qu'augmente le nombre de participants retraités. Les cotisations de l'employeur varient d'une année à l'autre en raison de la volatilité des *taux d'actualisation* et des marchés économiques. Les cotisations des employés, quant à elles, sont plus stables.



## Taux de rendement réel de la caisse et indices de référence

En 2012, le Régime a réalisé une croissance pour la quatrième année consécutive depuis la crise mondiale du crédit en 2008, et il a terminé l'exercice avec un *taux de rendement* de 10,1 %, par rapport à l'*indice de référence* fixé à 8,5 %.



## Nos placements en 2012

« Le taux de rendement à deux chiffres réalisé en 2012 démontre que notre stratégie visant à réattribuer des fonds à de nouvelles catégories d'actif a eu des résultats positifs et que nous sommes bien positionnés dans les marchés actuels, tant au Canada qu'à l'étranger. »

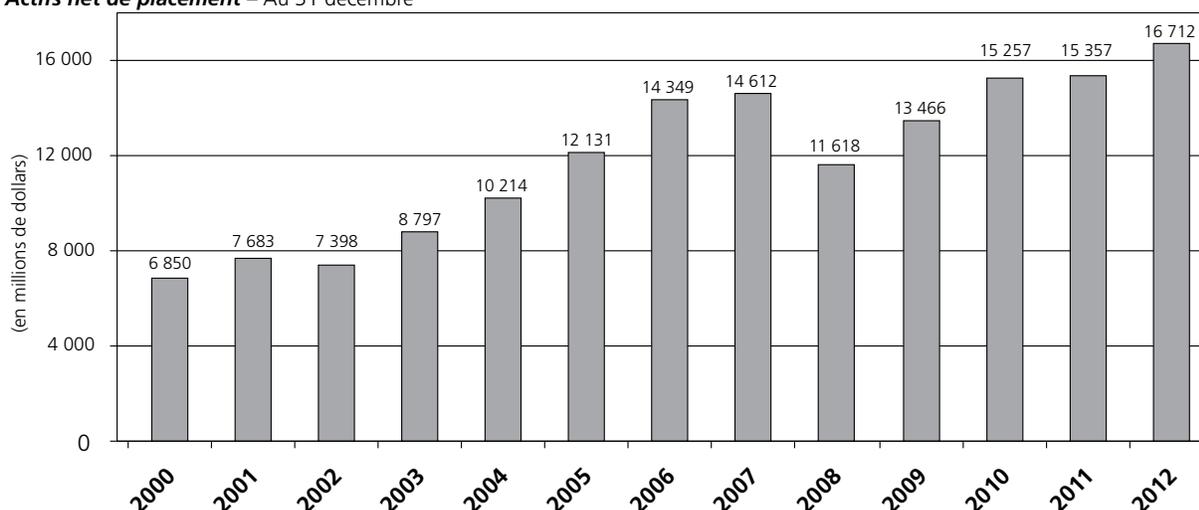
Douglas D. Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

### Aperçu

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) a enregistré un rendement solide en 2012 en réalisant un *taux de rendement* de 10,1 %, dépassant ainsi l'*indice de référence* fixé à 8,5 %. Le Régime a affiché un rendement positif pour la quatrième année consécutive depuis la crise mondiale du crédit en 2008.

Les *actifs nets de placement* du Régime se chiffrent à 16 712 millions de dollars à la fin de 2012, soit 1 355 millions de dollars de plus qu'à la fin de 2011. Toutes les classes d'*actif* ont enregistré un rendement positif qui dépasse leur *indice de référence*, exception faite de la catégorie des *obligations à rendement réel*.

#### Actifs net de placement – Au 31 décembre



Voici quelques initiatives importantes exécutées en 2012 qui ont eu une incidence sur l'*actif* du Régime :

- deux portefeuilles d'*obligations à rendement élevé* (É.-U. et mondial) ont été ajoutés et financés;
- les placements en *infrastructure* ont doublé par rapport aux engagements initiaux en 2011;
- l'*actif* au titre des *actions* de sociétés à capital fermé a doublé par rapport aux données enregistrées en 2011;
- le financement des mandats d'*actions* des marchés émergents a été effectué;
- dans le cadre de l'examen continu des gestionnaires de placement par le Régime, la relation avec un gestionnaire de fonds d'*actions* canadiennes a pris fin.

#### Objectifs en matière de placement

Le principal objectif du Régime est de s'assurer que la promesse relative aux prestations de retraite est respectée à un coût raisonnable.

À long terme, le rendement des placements est évalué en fonction de la politique de capitalisation du Régime, ainsi que du *taux de rendement* requis pour que le Régime puisse respecter ses *obligations au titre des prestations de retraite* envers ses participants, telles qu'elles sont déterminées par l'évaluation actuarielle. À court terme, le Régime utilise un portefeuille de référence pour évaluer le rendement des placements. Le portefeuille de référence du Régime représente le rendement de l'indice du marché pour chacune des classes d'*actif* du Régime.

	Depuis sa création	En 2012
<i>Taux de rendement</i> du Régime	5,4 %	<b>10,1 %</b>
<i>Indice de référence</i> du Régime	3,8 %	<b>8,5 %</b>
<i>Indice de référence</i> du groupe de pairs*	5,5 %	<b>9,9 %</b>
<i>Taux de rendement</i> du Régime visé à long terme	6,75 %	

\* Services aux investisseurs de RBC : données fondées sur les régimes de retraite canadiens importants

## Énoncé des politiques et des procédures de placement

Postes Canada utilise un *Énoncé des politiques et des procédures de placement* (EPPP) pour gérer efficacement les risques liés aux placements. Cet énoncé fixe un pourcentage cible pour chaque catégorie d'*actifs*, de même que des limites minimales et maximales afin d'avoir une certaine flexibilité lorsque les conditions du marché changent. L'EPPP assure une diversification par classe et type d'*actif* entre les secteurs de l'industrie, les secteurs géographiques/économiques et les styles de gestion, ainsi que par liquidité et capitalisation boursière.

La composition de l'*actif* est déterminée en vue de fournir au Régime un *taux de rendement* net à long terme qui est 4,5 % supérieur au *taux d'inflation* prévu de 2,25 %, ce qui équivaut à un *taux total* de 6,75 %. L'atteinte de ce *taux* aide le Régime à respecter ses objectifs de capitalisation et d'assumer la croissance de ses *obligations au titre des prestations de retraite*.

Afin que la stratégie de placement du Régime demeure pertinente dans l'environnement actuel difficile, une étude de l'*actif-passif* a été exécutée et un plan de transition de trois ans a été entamé en 2011. L'étude a confirmé la stratégie de diversification du Régime et a repéré les placements qui devraient améliorer le rendement de la caisse de retraite sans augmenter la volatilité et les risques. En 2012, les mesures suivantes ont été prises :

- augmenter les attributions aux placements en biens immobiliers, en *infrastructure* et en sociétés à capital fermé;
- finaliser l'attribution aux *actions* internationales pour inclure des *actions* provenant de marchés émergents;
- ajouter de nouvelles classes d'*actif* à l'EPPP, soit des *actions* à faible capitalisation à l'échelle mondiale (économies développées, à l'exclusion des États-Unis), des *actions* de marchés émergents, des *obligations* à rendement élevé des États-Unis et à l'échelle mondiale et des placements en *infrastructure* à l'échelle mondiale;
- attribuer des fonds à des *obligations* à rendement élevé des États-Unis et à l'échelle mondiale, ce qui inclut une réduction correspondante des fonds attribués aux *obligations* nominales canadiennes;
- réduire l'attribution des fonds aux *actions* américaines et canadiennes.

### Stratégie de placement

L'objectif du Régime en matière de placement consiste toujours à sélectionner la *composition de l'actif* et le niveau de risque qui conviennent afin de réaliser un rendement qui dépasse l'*indice de référence* et de répondre aux besoins en capitalisation à long terme du Régime.

Le *taux de rendement* du Régime depuis sa création est en moyenne 5,4 % par année, ce qui est inférieur à l'objectif à long terme de 6,75 %.

## Stratégie de gestion du risque

### Risque lié à la capitalisation

L'un des principaux risques auxquels le Régime fait face est le risque lié à la capitalisation, c'est-à-dire le risque que les *taux de croissance* des placements et des cotisations ne seront pas suffisants pour respecter les *obligations au titre des prestations de retraite*, occasionnant ainsi un déficit actuariel. Les facteurs les plus importants liés à ce risque sont les baisses des *taux d'actualisation* et un rendement de placements inférieur aux rendements prévus.

La situation de capitalisation du Régime peut changer assez rapidement si la valeur des *actifs nets de placement* ou des *obligations au titre des prestations de retraite* du Régime fluctue. Un tel changement entraînerait une non-concordance entre l'*actif* du Régime et ses obligations. De plus, les *obligations au titre des prestations de retraite* sont aussi touchées par des facteurs non économiques, tels que les changements liés aux variables démographiques et à la longévité des participants.

Le Conseil d'administration de Postes Canada (le Conseil) gère le risque lié à la capitalisation en effectuant un suivi et un examen continu du ratio de capitalisation, pour s'assurer que la politique de capitalisation est convenable et que les décisions en matière de placement sont prises conformément à l'EPPP.

### Risque lié aux placements

Le Régime est exposé à divers risques liés aux placements qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du Régime. Les risques liés aux placements comprennent le risque de crédit et le risque de marché (risque de *taux d'intérêt*, risque de change, risque de prix et risque d'illiquidité). Grâce à la gestion des risques liés aux placements, des mesures sont prises pour réduire au minimum l'incidence défavorable potentielle de ces risques et pour optimiser les gains du portefeuille de placements afin que le Régime puisse respecter ses obligations envers les participants au Régime.

Le Conseil a la responsabilité ultime de s'assurer que le Régime est géré prudemment et surveille la prise de décisions en matière de placement. Le Conseil a établi un cadre de gestion des risques liés aux placements qui décrit le seuil de tolérance et qui guide l'élaboration des stratégies de placement visant l'atteinte des objectifs globaux du Régime. L'équipe de gestion de placement administre le cadre de gestion des risques, conformément à l'EPPP et aux procédés et politiques approuvés. De plus, des plafonds sont fixés quant à l'exposition aux risques, aux montants, aux modalités et aux contreparties.

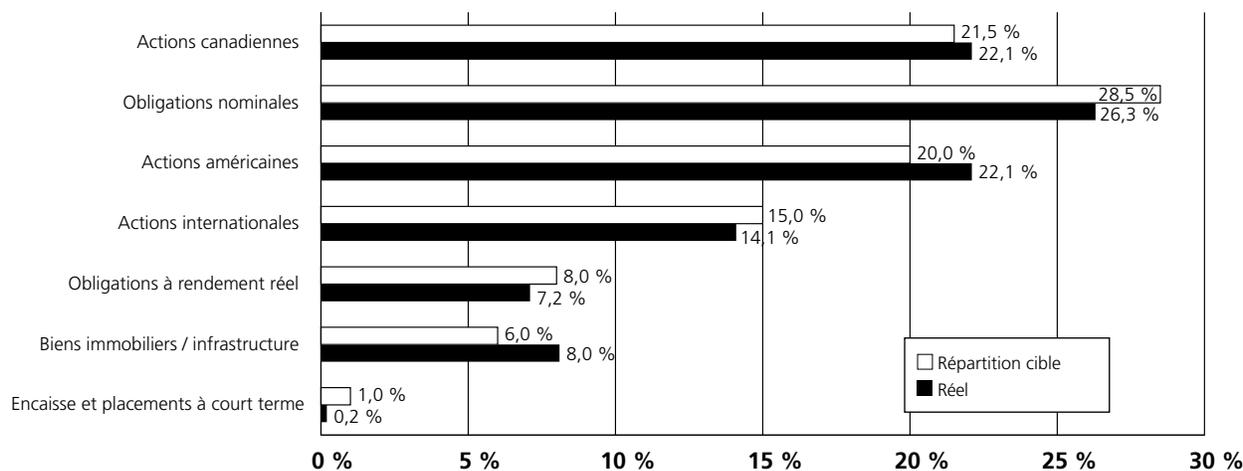
À chaque classe d'*actif* sont associés des limites et des risques précis. À l'aide du cadre de gestion des risques, chacune de ces classes d'*actif* et les expositions aux risques qui s'imposent sont surveillées de près. Des mesures sont prises, au besoin, conformément aux politiques approuvées du Régime.

Chaque trimestre, les risques liés aux placements sont examinés par le Comité des pensions du Conseil d'administration, ainsi que par le Comité consultatif de placement, en fonction des rapports fournis par l'équipe de gestion de placement et des tierces parties, notamment les *actuaire*s et les gestionnaires de fonds.

### Composition de l'actif

La répartition cible à long terme quant à la composition de l'actif du Régime est de 62,5 % d'actions, de biens immobiliers et d'infrastructure, et de 37,5 % de titres à revenu fixe. Le graphique suivant illustre la composition de l'actif du Régime en comparaison avec l'indice de référence. La composition actuelle de l'actif varie selon les objectifs à long terme puisque l'EPPP a fixé des limites minimales et maximales afin d'avoir une certaine flexibilité lorsque les conditions du marché changent.

Répartition réelle (%) au 31 décembre 2012 par rapport à la répartition cible

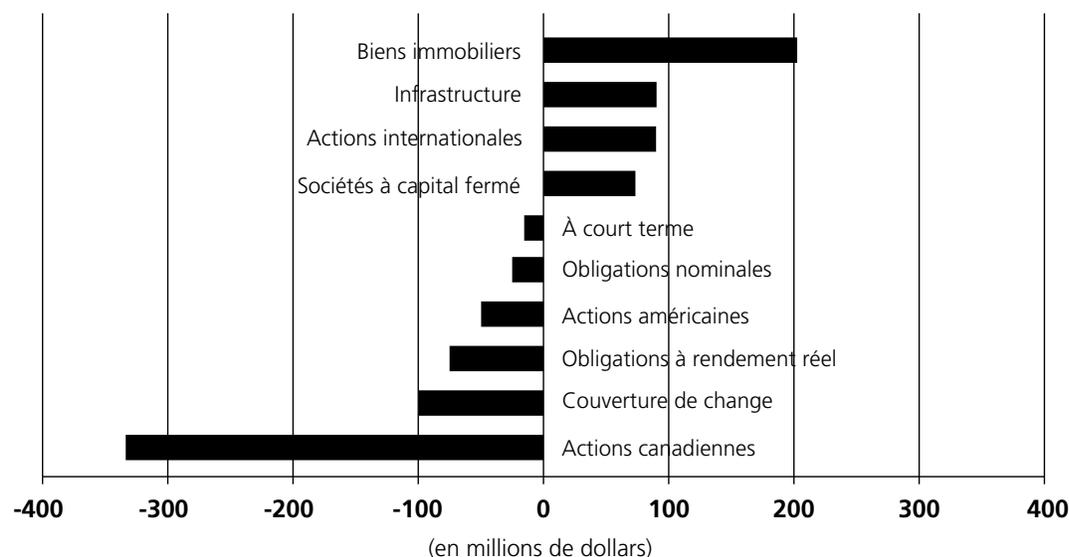


Le Régime est bien placé pour tirer profit des futures occasions de croissance dans les marchés des actions, tout en maintenant un juste équilibre d'actifs à revenu fixe en fonction de la participation au Régime et des obligations à long terme.

### Changements apportés à l'actif par classe d'actif

En 2012, le Régime a continué à accroître ses placements en biens immobiliers, en infrastructure et en sociétés à capital fermé (Canada) et a ajouté des placements en actions sur les marchés émergents et en obligations à rendement élevé, tout en réduisant les placements en actions canadiennes, en actions américaines et en obligations canadiennes nominales, tel qu'il est illustré dans le tableau ci-dessous.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012



Dans le tableau ci-dessus, les actions internationales comprennent les marchés émergents. Les fonds liés à la couverture de change représentent les gains de change réalisés qui ont été réinvestis dans d'autres classes d'actif.

## Aperçu des événements clés et du rendement du marché des capitaux en 2012

Après une année où les marchés des capitaux ont été dictés par les événements ayant fait les manchettes, les risques se sont atténués dans une certaine mesure vers la fin de 2012 et les marchés des *actions* ont connu un redressement de fin d'année. Voici quelques-uns des événements qui ont influé sur les marchés en 2012 :

Calendrier	Événements clés
1 <sup>er</sup> trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les indicateurs économiques américains sont positifs et le marché américain du logement semble s'améliorer.</li> <li>• Les économies se détériorent dans plusieurs pays européens.</li> <li>• La Chine fait face à un ralentissement de sa croissance économique.</li> <li>• Une entente de restructuration de la dette de la Grèce est conclue.</li> </ul>
2 <sup>e</sup> trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les grandes économies du monde (Europe, Asie et Amérique du Nord) ont connu un ralentissement en raison des préoccupations entourant l'avenir de la monnaie commune de la zone euro.</li> <li>• La crise de la dette européenne s'est aggravée en raison des doutes qui planent sur le système bancaire de l'Espagne et des tentatives infructueuses de former un gouvernement de coalition en Grèce.</li> <li>• L'Union européenne (UE) soumet des ébauches de plan pour améliorer la situation de la zone euro en augmentant l'intégration économique et fiscale.</li> </ul>
3 <sup>e</sup> trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Banque centrale européenne (BCE) s'engage à faire tout ce qui est nécessaire pour améliorer la situation de la zone euro, ce qui comprend la mise en place d'un programme d'achat illimité d'<i>obligations</i> souveraines d'États membres en difficulté; une hausse des marchés s'est manifestée immédiatement.</li> <li>• La Réserve fédérale américaine annonce son engagement à développer et à prolonger les mesures de stimulation monétaire jusqu'au milieu de l'exercice 2015 (assouplissement quantitatif 3).</li> </ul>
4 <sup>e</sup> trimestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de chômage aux États-Unis tombe sous la barre des 8 % pour la première fois en près de quatre ans.</li> <li>• Barack Obama est élu pour un deuxième mandat en tant que président des États-Unis.</li> <li>• Le taux de mises en chantier aux États-Unis est le plus élevé depuis 2008.</li> <li>• Il semble y avoir une reprise économique en Chine, bien qu'elle soit lente, après le changement de dirigeant de la Chine, qui a lieu une fois par décennie.</li> <li>• La Réserve fédérale américaine fixe pour la première fois des objectifs liés aux taux de chômage et aux taux d'<i>inflation</i>.</li> <li>• L'assouplissement quantitatif aux États-Unis se poursuivra à condition que le taux de chômage soit supérieur à 6,5 % et que le taux d'inflation ne soit pas 0,5 % plus élevé que son objectif à long terme de 2 %.</li> <li>• L'Union européenne accepte de faire de la BCE son contrôleur des banques, une étape essentielle vers une union bancaire.</li> <li>• Le marché boursier du Japon est stimulé par l'élection du nouveau premier ministre.</li> <li>• Les États-Unis évitent le précipice budgétaire. Les modifications fiscales demeurent en vigueur. La prise de décisions en matière de dépenses est reportée de deux mois et aura lieu en 2013.</li> </ul>

Au cours de l'exercice, le marché boursier canadien a enregistré un rendement solide, bien qu'il soit toujours derrière le marché américain et ceux à l'échelle internationale en raison des rendements négatifs signalés dans deux de ses secteurs importants, soit le secteur de l'énergie et le secteur des matériaux. Ces deux secteurs représentent 43 % de l'indice composé S&P/TSX plafonné.

Les *actions* internationales (marchés développés et émergents) ont enregistré le meilleur rendement par rapport à toutes les classes d'*actif*.

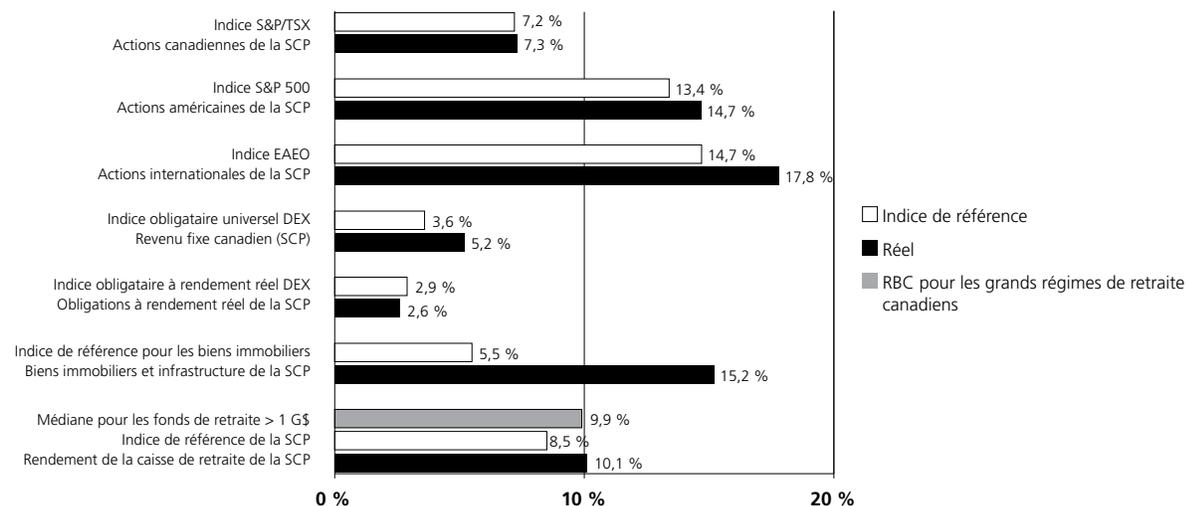
Les biens immobiliers ont encore une fois profité de l'accroissement de la demande et des faibles taux d'intérêt. Cette classe d'*actif* offre une protection contre l'*inflation* et une source de revenus prévisible.

Les *obligations* nominales ont enregistré un rendement modéré par rapport à leurs rendements élevés signalés au cours des années depuis le début de la crise mondiale du crédit, qui a commencé au cours de l'exercice 2007-2008. Cependant, les *obligations* à rendement élevé américaines et internationales, ainsi que les *obligations* de sociétés offrent toujours de bons rendements.

## Rendement de la caisse de retraite

Le Régime a affiché un *taux de rendement* de 10,1 % en 2012. Ce rendement est supérieur à l'*indice de référence* fixé à 8,5 %, et supérieur au rendement médian de 9,9 % qu'ont observé les Services aux investisseurs de RBC pour les grands régimes de retraite canadiens.

**Rendement sur un an au 31 décembre 2012** – Selon la classe d'*actif* et l'ensemble du Régime



Toutes les classes d'*actif* ont enregistré un *rendement* positif qui dépasse leur *indice de référence* en 2012, exception faite de la classe des *obligations à rendement réel*. Les placements les plus performants du Régime ont enregistré un *rendement* à deux chiffres. Ces placements sont les suivants : *actions* internationales (marchés développés et émergents), biens immobiliers canadiens et *actions* américaines. Les *actions* canadiennes ont affiché un *rendement* positif pour l'exercice.

Le *rendement* du Régime en matière de placements immobiliers canadiens a dépassé le *rendement* médian du portefeuille immobilier des autres grands régimes de retraite, tel qu'il a été mesuré par les Services aux investisseurs de RBC.

Les *rendements* des *obligations* nominales demeurent à un niveau près des creux historiques, avec rendements modérés. Les rendements des *obligations* gouvernementales et provinciales sont également modestes. Les *obligations* de sociétés et les *obligations à rendement élevé* américaines et internationales ont enregistré de bons *rendements*. Le Régime a pris des profits sur ses *obligations à rendement réel* et a remplacé ses *obligations* gouvernementales par des *obligations* de sociétés canadiennes.

À 0,248 %, les coûts de gestion des placements du Régime sont inférieurs à ceux des industries semblables (0,329 %), tel qu'il a été déterminé par une étude comparative menée par CEM Benchmarking Inc. en 2011. Les coûts des placements du Régime sont inférieurs de 6,7 millions de dollars aux coûts de l'*indice de référence* de CEM.

## Regard vers 2013

Voici quelques initiatives pour 2013 :

- ajout d'un gestionnaire des *actions* internationales à faible capitalisation;
- croissance continue des placements dans l'immobilier, dans les sociétés à capital fermé, en *infrastructure*, ainsi que dans des portefeuilles d'*obligations*, notamment les *obligations* de sociétés canadiennes.

Le Régime maintiendra son engagement visant à obtenir des rendements supérieurs à l'*indice de référence* en sélectionnant la composition de l'*actif* et le niveau de risque qui conviennent afin d'atteindre les objectifs de capitalisation à long terme du Régime.

Le Régime continuera à mettre en œuvre des stratégies visant à augmenter le *rendement* sans augmenter les risques.

L'équipe Placement de la caisse de retraite a pour but de continuer à offrir les services de gestion des placements à des coûts inférieurs à la médiane des coûts de l'industrie.

**Portefeuille d'actions de plus de 0,25 % de l'actif du Régime**

Au 31 décembre 2012 (en millions de dollars)

Banque Royale du Canada	196	\$	1,17 %
Banque Toronto-Dominion	191		1,14 %
Banque de Nouvelle-Écosse	155		0,93 %
Apple Inc.	128		0,77 %
Suncor Énergie	125		0,75 %
BCE Inc.	98		0,59 %
Banque de Montréal	93		0,56 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	92		0,55 %
Exxon Mobil Corporation	90		0,54 %
Canadian Natural Resources Itée	82		0,49 %
Google Inc.	77		0,46 %
Telus Corp.	73		0,44 %
Financière Manuvie	73		0,44 %
Potash Corporation of Saskatchewan	68		0,41 %
Cenovus Energy Inc.	68		0,41 %
Rogers Communications Inc.	67		0,40 %
Enbridge Inc.	67		0,40 %
Qualcomm Inc.	66		0,39 %
TransCanada Corp.	60		0,36 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	57		0,34 %
Schlumberger Ltd.	52		0,31 %
American Tower Corp.	51		0,31 %
Agrium Inc.	51		0,31 %
Talisman Energy Inc.	50		0,30 %
Chevron Corporation	50		0,30 %
JP Morgan Chase & Co.	48		0,29 %
Thomson Reuters Corp.	48		0,29 %
Pfizer Inc.	48		0,29 %
Wells Fargo & Co.	46		0,28 %
Procter & Gamble Co.	46		0,28 %
AT&T Inc.	44		0,26 %
Nexen Inc.	43		0,26 %
General Electric Co.	43		0,26 %
Barrick Gold Corp.	42		0,25 %
Magna International Inc.	42		0,25 %
	<b>2 630</b>	<b>\$</b>	<b>15,78%</b>

# Résumé des états financiers

## Actif du Régime

**16,8 milliards \$**

Volet à cotisations déterminées :  
5 millions \$

### Actif net disponible pour le service des prestations

Le Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) a enregistré un rendement de 10,1 % en 2012. À la fin de l'exercice, le Régime affiche 16 775 millions de dollars d'actif net disponible pour le service des prestations, ce qui représente une augmentation de 1 344 millions de dollars par rapport aux 15 431 millions de dollars disponibles à la fin de 2011.

### Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

L'augmentation de 1 344 millions de dollars de l'actif net disponible pour le service des prestations est composée du revenu de placements de 1 556 millions de dollars et des cotisations de 569 millions de dollars, moins les paiements de prestations de 709 millions de dollars et les frais d'administration de 72 millions de dollars.

Les revenus de placements, qui comprennent les intérêts, les dividendes ainsi que les gains et pertes réalisés ou non réalisés, s'élevaient à 1 556 millions de dollars en 2012, par rapport à 32 millions de dollars en 2011. Le taux de rendement de 10,1 % représente les bons résultats réalisés en 2012. Le Régime a enregistré un rendement supérieur à son *indice de référence* de 8,5 % et à son rendement de 0,2 % réalisé en 2011.

En 2012, les cotisations au Régime s'élevaient à 569 millions de dollars, comparativement à 722 millions de dollars en 2011, ce qui représente une diminution de 153 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse des paiements spéciaux en raison du recours à des *mesures d'allègement de solvabilité* permises par la loi. Postes Canada a obtenu l'approbation du ministre des Finances et du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités pour avoir recours aux *mesures d'allègement de solvabilité* pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2013. Le montant total de l'allègement en date du 31 décembre 2012 s'élève à 1,3 milliard de dollars.

Les versements de prestations de retraite pour 2012 s'élevaient à 709 millions de dollars, comparativement à 620 millions en 2011, ce qui représente une augmentation de 89 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 11 % du nombre de retraités par rapport à l'année précédente.

Cotisations au Régime (en millions)	2012	2011
Participants	197 \$	184 \$
Postes Canada service courant	309	319
Postes Canada paiements spéciaux	63	219
Total des cotisations	<b>569 \$</b>	<b>722 \$</b>

Prestations payées (en millions)	2012	2011
Total des prestations payées	<b>709 \$</b>	<b>620 \$</b>

### Évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite s'élevaient à 16 461 millions de dollars, comparativement à 16 570 millions de dollars en 2011, ce qui représente une diminution de 109 millions de dollars. Cette baisse est en grande partie attribuable aux changements apportés aux *hypothèses économiques à long terme* et aux prestations versées en 2012, qui ont été partiellement compensées par l'intérêt couru sur les obligations au titre des prestations de retraite et les nouvelles prestations accumulées au cours de l'année.

Les *hypothèses actuarielles* utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations de retraite reflètent les hypothèses de la direction à l'égard des conditions économiques et démographiques à long terme. Les *hypothèses actuarielles* sont examinées chaque année avec les *actuaire*s du Régime, et approuvées par le Conseil d'administration de Postes Canada. En 2012, les *hypothèses économiques* ont été rajustées. Les principales *hypothèses* rajustées sont les *hypothèses* liées au taux d'inflation et au taux d'augmentation des échelles salariales. L'impact financier estimé des changements liés aux *hypothèses actuarielles* du Régime représente une baisse de 704 millions de dollars en obligations au titre des prestations de retraite.

### Excédent/déficit

L'écart entre l'actif disponible pour le service des prestations et les obligations au titre des prestations de retraite en date du 31 décembre 2012 représente un excédent de 314 millions de dollars, tel qu'il est indiqué dans les états financiers, conformément aux normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Le déficit sur le plan de la continuité devant être capitalisé en date du 31 décembre 2012 est estimé à 37 millions de dollars. L'écart entre l'excédent comptable de 314 millions de dollars et le déficit sur le plan de la continuité estimatif de 37 millions de dollars correspond à un ajustement de la valeur actuarielle de l'actif de 351 millions de dollars. Un tel ajustement actuariel n'est plus permis en tant que méthode d'évaluation aux fins comptables en vertu du chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les états financiers audités, y compris les notes afférentes, sont disponibles sur le site Web [www.retraitescp.com](http://www.retraitescp.com) ou sur demande.

## Rétrospective financière sur cinq ans

<b>Situation financière</b> (en millions de dollars)	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010<sup>1</sup></b>	<b>2009<sup>2</sup></b>	<b>2008</b>
<b>Actif</b>					
Placements	16 690 \$	15 283 \$	15 200 \$	13 399 \$	11 676 \$
Créances relatives aux placements	173	118	103	144	82
Cotisations et autres apports à recevoir	108	107	123	130	109
<b>Total de l'actif</b>	<b>16 971</b>	<b>15 508</b>	<b>15 426</b>	<b>13 673</b>	<b>11 867</b>
<b>Passif</b>					
Passif lié aux placements	151	44	46	77	140
Créditeurs et charges à payer	45	33	22	20	18
<b>Total du passif</b>	<b>196</b>	<b>77</b>	<b>68</b>	<b>97</b>	<b>158</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>16 775</b>	<b>15 431</b>	<b>15 358</b>	<b>13 576</b>	<b>11 709</b>
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif	–	–	–	1 344	1 171
<b>Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>16 775 \$</b>	<b>15 431 \$</b>	<b>15 358 \$</b>	<b>14 920 \$</b>	<b>12 880 \$</b>
<b>Obligations au titre des prestations de retraite et excédent/(déficit)</b>					
Obligations au titre des prestations de retraite	16 461 \$	16 570 \$	16 038 \$	14 367 \$	14 107 \$
Excédent/(déficit)	314	(1 139)	(680)	553	(1 227)
<b>Total des obligations au titre des prestations de retraite et excédent/(déficit)</b>	<b>16 775 \$</b>	<b>15 431 \$</b>	<b>15 358 \$</b>	<b>14 920 \$</b>	<b>12 880 \$</b>
<b>Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations</b> (en millions de dollars)					
<b>Revenus/(pertes) de placements</b>	<b>1 556 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>1 444 \$</b>	<b>1 882 \$</b>	<b>(2 778)\$</b>
<b>Cotisations – Répondant</b>					
Service courant	309	319	321	269	61
Paiements spéciaux	63	219	425	–	–
<b>Cotisations – Participants</b>					
Service courant	190	177	177	184	181
Service passé et autres	7	7	9	6	6
<b>Total des cotisations</b>	<b>569</b>	<b>722</b>	<b>932</b>	<b>459</b>	<b>248</b>
<b>Moins</b>					
<b>Prestations</b>					
Prestations de retraite et de survivants	624	554	466	392	325
Valeur de transferts et autres	85	66	51	52	49
<b>Total des prestations</b>	<b>709</b>	<b>620</b>	<b>517</b>	<b>444</b>	<b>374</b>
<b>Frais d'administration</b>					
Frais d'administration du régime	16	15	13	4	13
Frais de placement	56	46	41	26	40
<b>Total des frais d'administration</b>	<b>72</b>	<b>61</b>	<b>54</b>	<b>30</b>	<b>53</b>
<b>Augmentation/(diminution) de l'actif net</b>	<b>1 344 \$</b>	<b>73 \$</b>	<b>1 805 \$</b>	<b>1 867 \$</b>	<b>(2 957)\$</b>
<b>Évolution des obligations au titre des prestations de retraite</b> (en millions de dollars)					
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite	954 \$	928 \$	890 \$	850 \$	792 \$
Prestations de retraite constituées	507	533	497	560	527
Changements au niveau des hypothèses actuarielles	(704)	(397)	853	(596)	70
Changements aux dispositions du régime de retraite	–	67	–	–	–
Pertes actuarielles nettes/(gains)	(157)	21	(52)	(110)	21
Prestations payées	(709)	(620)	(517)	(444)	(374)
<b>Augmentation/(diminution) nette des obligations au titre des prestations de retraite</b>	<b>(109)\$</b>	<b>532 \$</b>	<b>1 671 \$</b>	<b>260 \$</b>	<b>1 036 \$</b>

<sup>1</sup> En préparant ses premiers états financiers conformément au chapitre 4600 du manuel de l'ICCA et aux normes IFRS, le Régime a ajusté les montants enregistrés en 2010 conformément au chapitre 4100 du manuel de l'ICCA.

<sup>2</sup> En 2010, le Régime a modifié sa politique comptable pour déterminer l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif. Les résultats de 2009 ont été recalculés afin de pouvoir les comparer à ceux de 2010.

# Résumé des évaluations actuarielles de la capitalisation

Actuellement, le Régime doit déposer chaque année des évaluations actuarielles de la capitalisation auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui régleme les régimes de retraite. Les évaluations ont pour but de déterminer la situation financière du Régime, sur le plan de la continuité et de la solvabilité, à une date précise\*.

Obligations sur le plan de la solvabilité par rapport aux revenus estimatifs de Postes Canada.

env.  
4 fois

Obligations sur le plan de la solvabilité

23,3 G\$

Revenus de la SCP

5,9 G\$

Le BSIF estime qu'approximativement 92 % des quelque 400 régimes à prestations déterminées qu'il surveille étaient sous-capitalisés sur le plan de la solvabilité en juin 2012; 68 % des régimes affichaient un ratio de solvabilité estimé à moins de 80 %, soit une hausse par rapport à un ratio de 25 % en juin 2011. Le Régime de retraite de Postes Canada est l'un de ces régimes. La baisse des *taux d'actualisation* et la croissance de l'espérance de vie des participants au Régime rendent les prestations de retraite plus coûteuses.

Une variation minimale des *taux d'actualisation* peut avoir une incidence importante sur les obligations au titre des prestations de retraite du Régime. Une baisse de 0,5 % des *taux d'actualisation* se traduirait par une augmentation d'environ 1,2 milliard de dollars des obligations au titre des prestations de retraite, indiquant à quel point les exigences de capitalisation peuvent être volatiles.

Les obligations sur le plan de la solvabilité du Régime sont presque quatre fois supérieures aux revenus de la Société et, par conséquent, plusieurs fois supérieures aux gains de cette dernière. De plus, ces obligations continuent à croître. Postes Canada doit être rentable et générer suffisamment de fonds pour répondre à ses futures obligations au titre des

prestations de retraite. La capacité de verser les prestations est directement liée à celle de Postes Canada à capitaliser le Régime. Par exemple, si Postes Canada générait des profits de 100 millions de dollars par année et versait ce montant en entier à la caisse de retraite, 60 années seraient requises pour effacer le déficit sur le plan de la solvabilité actuel.

## Évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2011

Une évaluation actuarielle du Régime en date du 31 décembre 2011, déposée en juin 2012 auprès du BSIF, indique un déficit sur le plan de la continuité de 404 millions de dollars, pour un ratio de capitalisation de 98 %.

Le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé en fonction de la moyenne des ratios de solvabilité enregistrés au cours des trois dernières années se chiffre à 4 689 millions de dollars, pour un ratio moyen de solvabilité de 79 %.

Cependant, selon la valeur du marché, le déficit se chiffre à 6 595 millions de dollars, pour un ratio de solvabilité de 70 %.

## Évaluation actuarielle estimative au 31 décembre 2012

L'estimation extrapolée actuelle de la position financière du Régime au 31 décembre 2012 affiche un déficit sur le plan de la continuité devant être capitalisé d'environ 37 millions, pour un ratio de capitalisation de 99,8 %.

Le déficit sur le plan de la solvabilité devant être capitalisé, selon la méthode du ratio de solvabilité moyen sur trois ans, est estimé à 5 883 millions de dollars, pour un ratio moyen de solvabilité de 75 %.

Le déficit sur le plan de la solvabilité selon la valeur du marché de l'actif du Régime est estimé à 6 491 millions de dollars, pour un ratio de solvabilité de 72 %.

## Déficits estimatifs au 31 décembre 2012

### Sur le plan de la solvabilité (devant être capitalisé) :

5,9 milliards de dollars – capitalisés à 75 %

### Sur le plan de la solvabilité (valeur du marché) :

6,5 milliards de dollars – capitalisés à 72 %

### Sur le plan de la continuité (devant être capitalisé) :

37 millions de dollars – capitalisés à 99,8 %

Le déficit sur le plan de la continuité a connu une amélioration au cours de l'exercice, principalement en raison d'hypothèses inférieures relatives au taux d'inflation et au taux d'augmentation des échelles salariales combinés à un solide *taux de rendement*.

Le déficit sur le plan de la solvabilité s'est aggravé en raison d'une baisse de la moyenne du ratio de solvabilité au cours de la période de trois ans utilisée pour cette évaluation (2010, 2011 et 2012) par rapport à la précédente (2009, 2010 et 2011).

Il est à noter que même si les états financiers du Régime affichent un surplus selon les normes comptables, les exigences de capitalisation sont établies en fonction de la position financière du Régime sur le plan de la solvabilité et de la continuité. Les exigences de capitalisation déterminent le montant de cotisations que Postes Canada doit verser à la caisse de retraite.

\*Les définitions de ces termes et les réponses à d'autres questions portant sur les évaluations actuarielles figurent à la fin de ce rapport.

## Cotisations en 2012 et estimation des cotisations en 2013

Les cotisations des employés s'élevaient à 197 millions de dollars en 2012 et sont estimées à 211 millions pour 2013. Les estimations de 2013 reflètent les modifications apportées au taux de cotisation des employés en 2013. En 2012, les employés ont cotisé 39 % du coût des prestations pour service courant et Postes Canada a cotisé 61 %, en plus des paiements spéciaux.

Les cotisations de l'employeur pour service courant en 2012 se sont élevées à 309 millions. Pour 2013, les cotisations de l'employeur pour service courant sont estimées à 269 millions de dollars. Les augmentations estimées reflètent des hypothèses inférieures relatives au taux d'inflation et au taux d'augmentation des échelles salariales.

Après la mise en œuvre des mesures d'allègement de solvabilité, des paiements spéciaux de l'employeur de l'ordre de 63 millions de dollars ont été versés en 2012 et ils sont estimés à 28 millions de dollars pour 2013. Postes Canada a obtenu l'approbation du ministre des Finances et du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités pour avoir recours aux mesures d'allègement de solvabilité pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2013. Le montant total de l'allègement en date du 31 décembre 2012 s'élève à 1 300 millions de dollars.

Selon l'évaluation actuarielle attendue, les paiements spéciaux pour déficits sur le plan de la continuité et de la solvabilité en 2013 sont estimés à environ 1 200 millions de dollars. Postes Canada entend demander la permission de recourir à des mesures d'allègement de solvabilité pour les mois restants de l'exercice 2013.

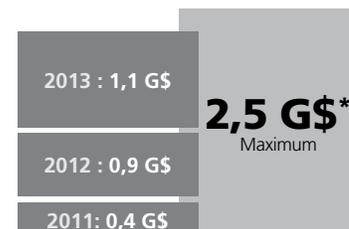
Le montant maximal de l'allègement disponible en vertu de ces mesures est de 2 516 millions de dollars, soit 15 % des actifs du Régime, un montant que Postes Canada s'attend à atteindre au début de l'année 2014, si des facteurs tels que le taux d'actualisation demeurent inchangés.

Cotisations au Régime (en millions)	2012	2013*
Participants	197 \$	211 \$
Postes Canada service courant	309	269
Postes Canada paiements spéciaux	63	28
Total des cotisations	<b>569 \$</b>	<b>508 \$</b>

Partage du coût des prestations pour service courant	2012	2013*
Participants	39 %	44 %
Postes Canada	61 %	56 %

\* Estimation

### Allègement de solvabilité



\* Au 31 décembre 2012

## Historique des évaluations actuarielles de la capitalisation

L'évaluation actuarielle de la capitalisation doit être déposée auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le BSIF exige que l'évaluation actuarielle soit effectuée sur le plan de la continuité et de la solvabilité. Avant 2010, les évaluations actuarielles obligatoires de la capitalisation devaient être déposées tous les trois ans, à moins que le Régime n'affiche un déficit sur le plan de la solvabilité. Cependant, les répondants des régimes pouvaient, s'ils le souhaitaient, décider de les déposer plus tôt. Depuis 2010, les évaluations actuarielles de la capitalisation doivent être déposées chaque année, à moins que la situation de capitalisation ne dépasse 120 %. L'évaluation actuarielle de la capitalisation pour 2012 sera déposée d'ici juin 2013.

	Estimation		Évaluations actuarielles de la capitalisation déposées*								
	2012	2011	2010	2009	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
<i>(en millions de dollars)</i>											
<b>Sur le plan de la continuité</b> (en supposant que le Régime reste en place)											
Valeur du marché de l'actif	16 775 \$	15 431 \$	15 376 \$	13 576 \$	14 666 \$	14 430 \$	12 211 \$	10 307 \$	8 918 \$	7 500 \$	7 756 \$
Ajustement de lissage des actifs	(351)	716	488	1 357	(266)	(1 340)	(715)	(103)	325	974	113
Valeur lissée de l'actif	16 424	16 147	15 864	14 933	14 400	13 090	11 496	10 204	9 243	8 474	7 869
Objectif de capitalisation	16 461	16 551	16 039	14 365	13 143	12 097	11 145	10 108	9 359	8 446	7 762
Excédent/(déficit)	(37) \$	(404) \$	(175) \$	568 \$	1 257 \$	993 \$	351 \$	96 \$	(116) \$	28 \$	107 \$
Ratio de capitalisation	99,8 %	97,6 %	98,9 %	104,0 %	109,6 %	108,2 %	103,1 %	100,9 %	98,8 %	100,3 %	101,4 %
<b>Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la continuité</b>											
Taux d'actualisation	5,8 %	5,8 %	5,8 %	6,2 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Taux d'inflation	2,25 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
<b>Sur le plan de la solvabilité</b> (en supposant que le Régime prenne fin à la date de l'évaluation)											
Valeur du marché de l'actif	16 763 \$	15 419 \$	15 364 \$	13 573 \$	14 664 \$	14 428 \$	12 209 \$	10 305 \$	8 916 \$	7 481 \$	7 737 \$
Obligations sur le plan de la solvabilité	23 254	22 014	19 056	16 777	14 215	14 145	13 410	11 338	9 425	7 940	6 933
Sur le plan de la solvabilité – Valeur du marché											
Excédent/(déficit)	(6 491) \$	(6 595) \$	(3 692) \$	(3 204) \$	449 \$	283 \$	(1 201) \$	(1 033) \$	(509) \$	(459) \$	804 \$
Ratio de solvabilité	72,1 %	70,0 %	80,6 %	80,9 %	103,2 %	102,0 %	91,0 %	90,9 %	94,6 %	94,2 %	111,6 %
Sur le plan de la solvabilité – Capitalisation requise											
Excédent/(déficit)	(5 883) \$	(4 689) \$	(3 204) \$	(1 847) \$	449 \$	283 \$	(1 201) \$	(1 136) \$	(184) \$	(459) \$	804 \$
Ratio de solvabilité	75,0 %	78,7 %	83,2 %	89,0 %	103,2 %	102,0 %	91,0 %	90,0 %	98,0 %	94,2 %	111,6 %
<b>Hypothèses utilisées pour les évaluations sur le plan de la solvabilité</b>											
Taux d'actualisation (taux de rendement réel, net de l'inflation)											
Pour les valeurs de transfert											
Taux pour les 10 premières années**	1,10 %	1,30 %	1,70 %	2,10 %	2,50 %	2,25 %	2,00 %	2,50 %	3,25 %	3,75 %	4,00 %
Taux après 10 ans**	1,30 %	1,60 %	2,30 %	2,70 %	2,50 %	2,25 %	2,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %
Pour les rentes viagères	1,50 %	1,60 %	2,20 %	2,70 %	3,00 %	2,50 %	2,25 %	2,50 %	2,90 %	n.d.	n.d.

\* Une évaluation actuarielle de la capitalisation pour l'exercice 2008 n'était pas requise par le BSIF.

\*\* 15 ans, avant 2005

## Questions et réponses sur les évaluations actuarielles

### Qu'est-ce qu'une évaluation actuarielle et qu'est-ce qu'elle permet de déterminer?

Une évaluation actuarielle est en quelque sorte le bilan de la situation financière à long terme d'un régime de retraite à une date précise. Les services d'un *actuaire* indépendant sont retenus par le Conseil d'administration de Postes Canada pour effectuer une évaluation actuarielle. L'évaluation compare les *actifs* du régime aux *obligations au titre des prestations de retraite* pour déterminer s'il y a un excédent ou un déficit de fonds pour couvrir la valeur des prestations de retraite accumulées.

Les *obligations au titre des prestations de retraite* représentent le coût des prestations de retraite futures, en fonction des gains ouvrant droit à pension et du service ouvrant droit à pension des participants au Régime à la date de l'évaluation. Pour calculer ces obligations, l'*actuaire* avance des *hypothèses* au sujet de l'avenir, telles que l'*inflation* prévue, les *taux de rendement* sur les *actifs* investis, les augmentations salariales, l'âge de retraite, l'espérance de vie et d'autres facteurs.

Le BSIF exige qu'on effectue une évaluation actuarielle à la fois sur le plan de la continuité et sur le plan de la solvabilité. Ces évaluations examinent la stabilité du régime de retraite dans des conditions hypothétiques, afin de protéger les intérêts des participants au régime.

### Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la continuité?

L'évaluation sur le plan de la continuité suppose que le Régime continue ses opérations et a une viabilité à plus long terme. Elle permet de déterminer si le Régime possède assez d'*actifs* pour payer les prestations de retraite qui devront être versées pour le service accumulé jusqu'à présent. Elle permet aussi de déterminer si le niveau des cotisations versées par les participants au Régime et par Postes Canada est suffisant pour couvrir le *coût des prestations pour service courant*.

### Qu'est-ce qu'une évaluation sur le plan de la solvabilité?

L'évaluation sur le plan de la solvabilité suppose que le Régime cesse ses opérations à la date de l'évaluation. Ce test existe afin que les autorités réglementaires du régime puissent vérifier que, dans une telle situation improbable, les participants au Régime recevront le plein montant qui leur est dû à la date de l'évaluation. Cette évaluation est donc faite à court terme et son résultat dépend grandement du niveau des taux d'intérêt du marché au moment de l'évaluation.

### Qu'arrive-t-il s'il y a des déficits?

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la solvabilité (une insuffisance des *actifs* du Régime par rapport aux *obligations sur le plan de la solvabilité*), Postes Canada, en tant que répondante du Régime, est tenue de verser des paiements spéciaux au Régime pour éliminer ce déficit, sur une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans. Postes Canada peut demander l'autorisation de recourir à des *mesures d'allègement de solvabilité*.

Si une évaluation actuarielle indique un déficit sur le plan de la continuité (une insuffisance des *actifs* du Régime par rapport aux *obligations au titre des prestations de retraite* sur le plan de la continuité), Postes Canada est tenue de verser des paiements spéciaux au Régime pour éliminer ce déficit, sur une durée pouvant aller jusqu'à quinze ans.

Pour une année donnée, les répondants de régimes de retraite sont tenus de verser les fonds nécessaires pour combler le montant du *coût des prestations pour service courant* qui n'est pas couvert par les cotisations des employés. S'il y a des déficits, les répondants doivent également verser des paiements spéciaux afin de réduire ces déficits, au terme de la période déterminée ci-dessus, à moins que le gouvernement fédéral n'ait approuvé des *mesures d'allègement de solvabilité*.

### En quoi consistent les mesures d'allègement de solvabilité?

Les *mesures d'allègement de solvabilité* ont été mises en place par le gouvernement fédéral en 2011. Tout régime de retraite à prestations déterminées assujéti à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* peut bénéficier de ces mesures, incluant ceux des sociétés d'État telles que Postes Canada. Ces mesures aident les répondants de régimes de retraite à respecter leurs obligations de capitalisation en atténuant l'impact de la conjoncture économique à court terme. Le montant maximal de l'allègement disponible en vertu de ces mesures ne peut dépasser 15 % de la valeur du marché des *actifs* du Régime établie à la fin de l'exercice du Régime le plus récent.

Les mesures d'allègement sont fonction de la situation de solvabilité du Régime, qui dépend du rendement des placements et des *taux d'actualisation*. À l'heure actuelle, les *taux d'actualisation* demeurent à un niveau historiquement bas, ce qui a pour effet d'augmenter les *obligations au titre des prestations de retraite*. Cette situation peut changer rapidement en fonction de la fluctuation des *taux d'actualisation*.

Pour bénéficier de ces mesures d'allègement, Postes Canada doit obtenir annuellement l'approbation du ministre des Finances et du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités. Postes Canada demeure responsable de la capitalisation de tout déficit. Les mesures d'allègement n'atténuent ni n'annulent l'obligation de Postes Canada d'assurer la capitalisation intégrale du Régime.

## Glossaire

**Actif(s) :** Articles ayant une valeur monétaire, notamment de l'argent comptant, des *actions*, des *obligations* et des biens immobiliers.

**Actifs nets de placement :** Somme des placements et des créances relatives aux placements, moins le passif lié aux placements.

**Actions :** *Actions* ordinaires ou privilégiées représentant un droit de participation à une société et le droit de recevoir des dividendes découlant des bénéficiaires. Les *actions* de sociétés à capital fermé sont des *actions* qui ne sont pas cotées en bourse.

**Actuaire(s) :** Professionnel chargé de calculer les obligations des régimes de retraite et le coût des prestations de retraite. En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, tous les rapports actuariels doivent être préparés par un Fellow de l'Institut canadien des actuaires.

**Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif :** Différence entre le rendement réel et l'*hypothèse actuarielle* pour le rendement des *actifs* du Régime qui est ensuite amortie sur une période de cinq ans.

**Coût des prestations pour service courant :** *Obligation au titre des prestations de retraite* additionnelle créée pendant l'année qui vient, ce qui se traduit par une autre année décomptée pour les employés qui cotisent au Régime.

**Hypothèses (hypothèses actuarielles) :** Facteurs utilisés par un *actuaire* pour prévoir des événements futurs incertains ayant une incidence sur le coût des prestations de retraite. Il s'agit par exemple de l'estimation des intérêts et des revenus de placement, de l'*inflation*, des taux de mortalité et des tendances de retraite.

**Indice de référence :** Point de référence utilisé comme base pour l'évaluation ou la comparaison. Un indice peut être utilisé comme *indice de référence* pour mesurer ou comparer le rendement d'un groupe semblable d'*actifs*.

**Inflation :** Lorsque le pouvoir d'achat diminue en raison de la hausse de prix des produits et services en fonction d'un pourcentage de variation dans l'indice des prix à la consommation (IPC).

**Infrastructure :** *Actif* ou ressource ayant de la valeur pour la collectivité ou la société (p. ex. routes, ponts et installations électriques).

**Mesures d'allègement de solvabilité :** Mesures mises en place par le gouvernement fédéral pour aider les répondants de régimes de retraite à respecter leurs obligations de capitalisation en atténuant l'impact de la conjoncture économique à court terme. Consultez la page 19 pour obtenir plus de renseignements sur ces *mesures d'allègement de solvabilité*.

**Obligations :** Titres de créance émis par une société ou un gouvernement, par lesquels cette dernière promet au détenteur le remboursement du principal et d'un intérêt stipulé, dans un délai fixe. Effectuer un placement en *obligations* s'apparente à prêter de l'argent à une administration publique ou à un organisme.

**Obligation(s) au titre des prestations de retraite :** Valeur actuarielle des prestations de retraite pour le service complété jusqu'à une date déterminée, calculée à partir des *hypothèses* les plus probables.

**Obligations sur le plan de la solvabilité :** Valeur actuarielle des prestations de retraite pour le service complété jusqu'à une date déterminée, calculée à partir des *hypothèses* prescrites.

**Rendement(s) :** Intérêt (ajusté en fonction de l'amortissement des escomptes ou des primes) ou revenus de dividendes liés au coût d'un placement dans des *obligations* ou des *actions*.

**Taux d'actualisation :** Taux d'intérêt à long terme utilisés pour calculer les *obligations au titre des prestations de retraite* du Régime.

**Taux de rendement :** Profit provenant d'un placement, sur une période donnée, normalement exprimé en pourcentage du placement initial. Le rendement réel est celui qui a été ajusté en fonction de l'*inflation*. Le rendement net est celui qui a été ajusté en fonction des dépenses.

**Valeur de transfert :** Valeur en date du calcul des futures prestations de retraite exprimées comme somme globale en dollars courants. Elle est calculée par l'administrateur du Régime à l'aide des *hypothèses* prévues par les lois gouvernant les régimes de retraite.

## Coordonnées

### Service des pensions

Questions concernant le régime de retraite



1 877 480-9220  
1 866 370-2725 (ATS)  
613 683-5909 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)



De 8 h à 18 h (heure de l'Est)  
Du lundi au vendredi



[www.retraitecp.com](http://www.retraitecp.com)

### Services aux investisseurs de RBC

Questions concernant le versement des prestations de retraite



1 800 876-4498



De 8 h à 20 h (heure de l'Est)  
Du lundi au vendredi



Service de paiement des prestations  
5<sup>e</sup> étage, aile Est  
1, Place Ville Marie  
Montréal QC H3B 1Z3